

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-après. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à ces conditions.

CONDITIONS DE RESERVATION

La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers. La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne. Le camping Le Champ Long propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le Champ Long se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Avant de retourner le contrat, informez-vous des disponibilités auprès du service de réservation du camping.

EMPLACEMENT DE CAMPING

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.

LOCATION

Les hébergements locatifs sont entièrement équipés : mobilier, vaisselle, oreillers et couette. Le forfait de base est de 2 à 8 places selon le type de locatifs. Comme le précisent notre brochure et le site internet, chaque hébergement ou emplacement de camping est prévu pour un nombre déterminé de personnes. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants maximum ne peut être dépassé. Par ailleurs un bébé est considéré comme une personne à part entière. Le camping Le Champ Long se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué. Pensez à apporter vos draps, draps housses et taies d'oreillers. Les animaux (chiens, chats, lapins...) sauf les chiens de catégorie 1 et 2 sont autorisés dans les locations mais suite à de nombreux incidents et incivilités le nombre d'animal par locatif est limité à un par locatif.

RESERVATION DE GROUPES

Toute réservation de plus de 4 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considérée comme un groupe. Nos hébergements s'adressent exclusivement à la clientèle individuelle. Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement nous contacter par téléphone, par e-mail ou via notre rubrique Nous Contacter.

Nous nous réservons le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

TARIFS ET TAXE DE SEJOUR

Les prix indiqués sont valables pour la saison. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA de 10% incluse. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

Le montant de la taxe de séjour est de 0,55€/jour/personne de + de 18 ans.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées, plus 15 € de frais de dossier (7 € pour les courts séjour, et éventuellement du montant de l'assurance annulation doit être réglé dès la réservation). Le solde doit être payé au plus tard 15 jours avant l'arrivée.

Dans le cadre d'une réservation de moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du séjour est à régler 7 jours avant le début de la réservation. Modes de paiement : CB, Visa, Eurocard, Mastercard, chèques vacances, virements bancaires. À défaut de paiement intégral 15 jours avant votre arrivée, le camping Le Champ Long se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L121-19 du code de la consommation, Le camping Le Champ Long informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

SEJOUR

Arrivée et départ le jour de votre choix sauf en juillet-août. Durée minimum obligatoire du séjour variable selon la période et le type d'hébergement, détails sur notre brochure et notre site internet.

1. Arrivée

Emplacement camping : arrivée à partir de 15h00. Le raccordement aux bornes électriques doit être fait à l'aide de câbles et prises conformes à la législation en vigueur. Prévoir une longueur de câble de 50 mètres et un adaptateur européen. Le camping n'est pas en mesure de vous fournir le matériel cité ci-dessus. Départ au plus tard à 12h00. Toute parcelle non libérée à 12h00 entraînera une facturation automatique d'une nuit supplémentaire.

Pour tous les locatifs : arrivée à partir de 16h00. Départ avant 10h00. A la remise des clés, des cautions vous seront demandées.

L'emplacement "PARKING" de la location est conçu pour un seul véhicule, tout autre véhicule devra stationner en dehors du camping.

Toute arrivée tardive doit être signalée avant 19h00 afin que le camping puisse prendre ses dispositions.

Si vous souhaitez arriver le matin, il faudra réserver la nuit précédente. Tout retard sur l'horaire d'arrivée doit être signalé afin de permettre la conservation de la location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles dans les 24 heures après la date d'arrivée prévue. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

Toute modification du nombre de personnes pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée (taxe de séjour, personne supplémentaire par rapport à la capacité du locatif...). En cas de déclaration inexacte du client, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes se présentant avec un nombre de participants supérieur au forfait proposé, à la capacité de l'hébergement loué et si les noms ne correspondent pas à l'arrivée.

2. Pendant votre séjour

Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc...). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

3. Les visiteurs

Pour des raisons de sécurité, les visiteurs devront impérativement s'inscrire dès leur arrivée à la réception avant de rendre visite à un résident. L'accès à l'espace aquatique est formellement interdit à tous les visiteurs. La direction se réserve le droit d'interdire l'accès au camping aux personnes non inscrites.

Les suppléments : tout supplément non déclaré (personne supplémentaire, chien...) et découvert lors d'un contrôle en cours de séjour sera facturé au client depuis la date de son arrivée.

4. Départ

Hébergements locatifs : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin sur rendez-vous pris à la réception en amont. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérerait nécessaire.

La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 80,00 € vous sera demandé.

Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

CAUTIONS

Pour les locations, une caution de 250,00 € est demandée à l'arrivée pour couvrir les éventuels dégâts du locatif, ainsi qu'une caution supplémentaire de 80 € pour couvrir d'éventuels frais de nettoyage en fin de location ; elles sont restituées le jour du départ après l'état des lieux. En aucun cas la clé du mobil-home ne pourra être délivrée sans la remise des cautions.

Pour les emplacements camping, une caution sera demandée dans le cas de la location d'un équipement (caution location de réfrigérateur : 50,00 €).

ANIMAUX

Les animaux sont acceptés sur les emplacements (2 maximum/emplacement) et dans les locatifs (1 maximum/locatif) moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1ère et 2e catégorie. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils ne devront pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et respecter les règles élémentaires d'hygiène. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour. Les déjections devront être ramassées et déposées dans les poubelles à l'entrée du camping. Tout manquement pourra entraîner le versement d'une amende.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

Le client peut demander la modification de son séjour (camping, date et/ou type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. L'attention du client est portée sur le fait qu'en cas de modification du séjour, il ne lui sera pas possible de bénéficier des promotions ultérieures à sa réservation initiale, la date de la première réservation faisant foi. A défaut de modification le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de l'assurance annulation.

Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour. En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

2. Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement quelle que soit la raison invoquée.

3. Annulation du fait du camping Le Champ Long

En cas d'annulation du fait du camping Le Champ Long, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du campeur

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès du camping Le Champ Long.

Si l'annulation intervient :

Plus de 30 jours avant la date de début de séjour : l'acompte sera conservé comme dédommagement.

Moins de 30 jours avant la date de début de séjour : 100 % du montant du séjour sera exigé et aucun remboursement ne vous sera accordé.

ASSURANCE ANNULATION

L'assurance annulation ne peut être souscrite que lors de la demande initiale de réservation. Le client s'engage à prendre connaissance des conditions générales d'assurance proposées lors de sa réservation initiale. Les conditions générales d'assurance annulation sont consultables à tout moment sur notre site internet.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (extrait)

Le campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping ainsi que celui de la piscine.

L'emplacement « parking » de la location ou l'emplacement camping est conçu pour un seul véhicule. Toute autre voiture devra stationner en dehors du camping.

L'accès à l'espace aquatique est réglementé et réservé uniquement à la clientèle du camping (SLIP DE BAIN OU BOXER OBLIGATOIRE). Interdiction de boire, manger et fumer sur les plages. Bouées ou animaux gonflables de grandes tailles interdits.

Les barbecues à bois et électriques sont interdits dans le domaine. Sont tolérés les barbecues à gaz.

VISITEURS : les visiteurs sont tenus de se déclarer à leur arrivée et doivent payer une redevance. Ils sont admis entre 10h et 22h30. Ils doivent stationner leur voiture au parking à l'extérieur du camping et se présenter à la réception (ou au bar si celle-ci est fermée) dès leur arrivée.

Chiens et accès à la piscine interdits pour des questions de sécurité et d'assurances. Tout abus venant des visiteurs ou des locataires ayant des visiteurs pourra entraîner leur expulsion.

CIRCULATION : la vitesse est limitée à 10 km/h. Les barrières sont fermées entre 22h30 et 7h30 du matin, toute circulation est interdite durant cette période.

BRUIT : le calme nocturne doit être respecté par tous les campeurs entre 23h et 8h. Dans le cas où un client perturberait le séjour des autres usagers, ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur ou auraient donné de fausses informations concernant les occupants de la parcelle, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

RESPONSABILITE DU CLIENT CONTRACTUEL

Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement (nom indiqué sur le formulaire de réservation) s'engage à utiliser et faire utiliser par les personnes qui l'accompagnent, les équipements et installations des parcs conformément à leurs destinations et usages normaux. Il s'engage notamment à laisser son hébergement ou son emplacement dans un bon état lorsqu'il le quitte à la fin du séjour. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les mobil-homes ou les bâtiments publics du parc engage de plein droit la responsabilité de leur auteur. Le client contractuel d'un hébergement ou d'un emplacement est considéré comme personnellement responsable de tous les dommages, pertes, dégradations, troubles ou nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping, et il s'engage à le respecter et le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent ou lui rendent visite. Lorsqu'un client trouble ou cause des nuisances aux autres clients ou atteint à l'intégrité des installations communes, le camping se réserve le droit de mettre un terme immédiat à son séjour sans versement d'aucune indemnité et sans préjudice des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive des hébergements (nombre d'occupants supérieur à la capacité autorisée du locatif). Le client atteste qu'il est titulaire auprès de son assureur d'un contrat responsabilité civile couvrant les dommages causés aux biens loués ou confiés (fournir l'attestation).

RESPONSABILITE DU CAMPING

En aucun cas le camping n'assume l'obligation de garde des effets et objets personnels dans l'enceinte du parc.

La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, ne saurait être engagée en cas de :

- vol, perte, dommage ou dégradation d'effets personnels de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
- panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture définitive ou temporaire de certaines installations du camping lorsque celles-ci sont indépendantes de sa volonté et liées à des cas de force majeure.
- mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, y compris vestiaires et piscine, lorsqu'elles sont rendues nécessaires par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodique.
- dommages causés ou subis par les véhicules des clients stationnant et circulant dans l'enceinte du camping, même dans l'hypothèse où ceux-ci ont été expressément autorisés à y pénétrer.
- modification du programme d'animation ou des activités proposées.

En basse saison, et pour des raisons liées à la fréquentation, le camping se réserve le droit de modifier ou supprimer certaines installations, aménagements, prestations ou animations prévus. Pour toute réservation en basse saison, nous vous conseillons de prendre contact avec le camping pour valider ces points.

DROIT A L'IMAGE

Lors de votre séjour, vous pouvez être photographiés et paraître dans toutes nos publications et tout type de support sans limitation de temps. En cas de refus, vous devez le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.

DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le client est informé que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l'exécution de cette dernière. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la cession de ces données à des tiers qu'il peut exercer en s'adressant, par courrier à l'adresse du camping.

OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

RECLAMATIONS

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la Direction pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation Medcys en

déposant un dossier en ligne sur le site internet suivant www.medicys.fr ou par courrier : Medics –
73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS